



*Date de dépôt : 7 septembre 2022*

## **Rapport du Conseil d'Etat**

**au Grand Conseil sur la motion de Patrick Dimier, Christian Flury, Florian Gander, Jean-Marie Voumard, Sandro Pistis, André Python : Assurons la production de matériel sanitaire stratégique à Genève**

En date du 18 mars 2022, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

*Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :*

- que la crise du Covid-19 a démontré le danger de ne pas maîtriser la production d'éléments sanitaires de base en cas de crise majeure ;*
- que ces crises sanitaires ont une tendance marquée à se répéter ;*
- qu'il n'est pas toujours possible d'avoir une réponse médicamenteuse immédiate, ce qui peut entraîner une demande accrue de ces éléments de base ;*
- qu'il est possible d'assurer la production de ces éléments stratégiques à Genève et de disposer de stocks localement ;*
- qu'en cas de crise majeure, l'Etat doit pouvoir réquisitionner tous les stocks desdits éléments de base pour éviter le marché noir et la flambée des prix observée lors de la crise Covid-19,*

*invite le Conseil d'Etat*

- à favoriser la production locale de masques et de gants sanitaires par des établissements d'intégration à l'emploi ou fondations subventionnés ;*

- à favoriser l'installation sur le territoire cantonal d'unités de production de matériel hospitalier à même de permettre, en cas de crise, l'approvisionnement des hôpitaux genevois, tant publics que privés, pour l'assistance respiratoire ;
- à mettre en place un réseau de production local de liquide hydroalcoolique mobilisable en tout temps ainsi que la constitution de stocks stratégiques sous surveillance de l'Etat.

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

En préambule, il s'agit de revenir sur un certain nombre de points en lien avec la crise sanitaire sans précédent du COVID-19. En Suisse, le Conseil fédéral a qualifié cette situation « d'extraordinaire » conformément à l'article 7 de la loi fédérale sur la lutte contre les maladies transmissibles de l'homme, du 28 septembre 2012 (LEp; RS 818.101), avec la mise en œuvre, le 13 mars 2020, de l'ordonnance 2 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (COVID-19), qui visait notamment à garantir l'approvisionnement en biens médicaux importants. Une liste de ces derniers, dont des équipements de protection individuelle (masques d'hygiène, vêtements et lunettes de protection, désinfectants) et des dispositifs médicaux (respirateurs, oxygène médical), a été établie. Début mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a lancé un appel aux fabricants pour augmenter de 40% la production de biens médicaux face à une demande mondiale croissante, alors que la pénurie sévissait dans de nombreux pays. Elle a alors constaté une flambée mondiale du prix de certains articles, comme celui des surblouses, qui a doublé, de celui de certains respirateurs, qui a triplé, et de celui des masques chirurgicaux, qui a sextuplé. Leur réapprovisionnement était incertain, pas toujours de qualité, avec des délais d'attente de plusieurs mois et une vente au plus offrant, avec comme conséquence des fluctuations de prix importantes.

La Suisse a mis sur pied une *taskforce* de coordination des achats COVID-19 pour acquérir des biens médicaux et soutenir les établissements de santé suisses en 2020 et 2021. Le 20 mars 2020, le Conseil fédéral a chargé la pharmacie de l'armée de garantir l'approvisionnement du système de santé suisse en biens médicaux certifiés, dont les respirateurs, pour une capacité à durer de 60 jours. Ainsi, ce sont 1 900 respirateurs qui ont été achetés pour les cantons, permettant aux Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) de se procurer 120 respirateurs dans un contexte de pénurie mondiale

de biens médicaux. Les institutions de santé ont procédé à la mise en place de surstocks par des achats anticipés exceptionnels. Les HUG ont par ailleurs préparé 58 378 bouteilles d'oxygène. Pour pallier la très forte demande subite de solutions désinfectantes pour les mains, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a délivré une autorisation exceptionnelle temporaire pour l'utilisation de biocides non homologués produits localement dès le 28 février 2020, pour une année. La pharmacie des HUG a produit 286 826 litres de solution hydroalcoolique (SHA), et de grandes entreprises genevoises comme Givaudan et Firmenich ont démontré qu'elles étaient capables de produire en un temps record de très grandes quantités de SHA (145 tonnes pour Givaudan), et ce non seulement pour le canton de Genève, mais aussi pour le canton de Vaud. Ces initiatives étaient d'autant plus salvatrices qu'il s'agissait de dons et qu'elles sont intervenues dans une crise sanitaire marquée par une pénurie de composants. Autre fait marquant, c'est le rappel de 13,5 millions de masques en raison de traces de contamination fongique repérées sur certains lots. Constitués en 2007, ils avaient été stockés par l'armée en cas de pandémie, puis remis gratuitement aux cantons en juin 2020.

Grâce au succès de la campagne de vaccination contre le COVID-19 et à l'augmentation de la production de biens médicaux à l'échelle mondiale, l'approvisionnement s'est amélioré. Cependant, la crise sanitaire a mis en lumière le rôle stratégique des achats non seulement des biens médicaux, mais aussi des médicaments, dans un contexte où la Suisse est fortement dépendante des importations (80% environ des masques importés proviennent de Chine). Ce sont autant d'opportunités de repenser la stratégie d'achat et de tirer les leçons de la crise sanitaire dans une démarche écoresponsable, en raison de la quantité inédite de déchets engendrée par le matériel de protection.

Concernant les invites de la présente motion, les réponses suivantes peuvent être apportées.

- *favoriser la production locale de masques et de gants sanitaires par des établissements d'intégration à l'emploi ou fondations subventionnés*

Deux initiatives de production de masques à Genève ont vu le jour durant la pandémie. Tout d'abord, en partenariat public-privé, financé en partie par la Fondation Hans Wilsdorf, l'entreprise sociale privée PRO produit des masques FFP2 de qualité à des prix raisonnables. Depuis avril 2021, quelque 200 000 masques « Swiss-FFP2 1602 » certifiés à la norme CE ont été fabriqués chaque mois par PRO. Cette production pourrait tripler en cas d'augmentation de la demande. Cette initiative contribue de plus activement à la réinsertion de personnes en situation de handicap.

Depuis mars 2021, la société privée Klap produit des masques à Genève. Sa capacité est de 35 millions de masques IIR par an. Cette société a la particularité de maîtriser entièrement le cycle de production des masques IIR en fabriquant la matière de base, le *meltblown*, usuellement importé, à partir de protections jetables (masques jetables, charlottes, surblouses, etc.). Ce circuit vertueux de recyclage des déchets à usage unique sera opérationnel en automne 2022 avec la création d'une nouvelle filière genevoise de recyclage des polymères souples à Satigny.

Les entreprises PRO et Klap permettent donc de garantir une indépendance du marché stratégique des masques FFP2 et IIR. A ce jour, il n'y a pas de fabrication locale de gants, ni dans le canton ni en Suisse, à notre connaissance.

- *favoriser l'installation sur le territoire cantonal d'unités de production de matériel hospitalier à même de permettre, en cas de crise, l'approvisionnement des hôpitaux genevois, tant publics que privés, pour l'assistance respiratoire*

La politique du canton de Genève et de la Suisse est d'aider les entrepreneurs dans le développement de leurs projets. Le canton pourrait soutenir une entreprise genevoise en payant un prix plus élevé pour un article produit localement, mais la prise de décision de s'implanter sur un marché compétitif, souvent à risque, relève du choix de l'entrepreneur. En raison de la pénurie de matériel de protection qu'a subie la Suisse au début de la pandémie de COVID-19, l'OFSP a demandé aux cantons, en octobre 2020, de stocker du matériel médical pour 40 jours; ce délai a été ramené à 30 jours par la suite. Dans son courrier du 31 août 2021, l'OFSP a demandé de stocker de manière permanente ce matériel de protection pour pallier les éventuels manques qui menaceraient le bon fonctionnement du système de santé et la sécurité du personnel soignant en cas de nouvelle épidémie. La quantité stratégique doit permettre de subvenir aux besoins des hôpitaux, cliniques et EMS. Les cantons sont libres de choisir où ces stocks de matériel de protection seront entreposés (dans chaque hôpital, chez les professionnels de la santé, dans une réserve cantonale, etc.).

Le canton de Genève a réalisé des stocks de réserve de matériel de protection contenant 18,8 millions de masques chirurgicaux de type IIR, dont 5,5 millions sont prévus pour intégrer le stock cantonal, 100 400 masques FFP2, 2 967 000 gants, 94 250 surblouses et 10 000 lunettes de protection. Cette énumération du matériel de protection correspond aux stocks de réserves identifiés à ce jour, mais cette liste peut être complétée en tout temps. Les produits stockés possèdent toutefois des dates de péremption, ce qui impose aux cantons la mise en place d'une gestion appropriée des stocks

pour éviter la destruction des produits. Le canton de Genève a commandé et acquis le matériel nécessaire via la centrale d'achat des HUG, afin d'avoir des articles qui correspondent aux exigences du milieu hospitalier et puissent faire partie d'un roulement de stock avec les HUG.

Pour répondre à ce défi logistique et mutualiser les ressources, les cantons de Genève et de Vaud ont convenu de créer un stock intercantonal commun de réserve de matériel de protection, dont la gestion opérationnelle sera assurée par la plateforme logistique Vaud-Genève PLEXUS-Santé (PLEXUS-Santé). De fait, les articles du stock intercantonal seront ainsi consommés essentiellement par les deux hôpitaux universitaires, au fil du temps et avant péremption, limitant ainsi le risque de destruction et permettant le remplacement des produits du stock intercantonal.

S'agissant du matériel pour l'assistance respiratoire, la pharmacie de l'armée avait d'abord acheté un modèle militaire du fabricant Hamilton Medical AG. Ce modèle avait suscité des critiques dans certains cantons à la fin de la première vague de la pandémie, puisqu'il ne répondait pas aux critères de qualité attendus. Ce marché est amené à évoluer rapidement, il n'est pas stratégique de constituer un stock de réserve, il doit impérativement être intégré aux équipements des hôpitaux et des cliniques.

– *mettre en place un réseau de production local de liquide hydroalcoolique mobilisable en tout temps ainsi que la constitution de stocks stratégiques sous surveillance de l'Etat*

Selon les recommandations de la Confédération, le canton de Genève doit constituer un stock de SHA pour subvenir aux besoins du canton durant 30 jours, soit 8 000 litres. La SHA étant une denrée périssable (2-3 ans de validité), l'enjeu principal est de constituer un stock roulant qui se greffe sur une filière de consommation déjà existante, au débit pérenne et suffisamment important. Censée couvrir les besoins sanitaires, la SHA doit être d'une formule et d'un conditionnement adaptés à l'usage des institutions de santé. On a vu avec la première vague de la pandémie que la SHA en vrac ne suffit pas, que le flaconnage aussi peut venir à manquer et qu'une SHA conditionnée dans un format inadéquat (containers de 1 000 litres) peut difficilement être distribuée ou utilisée. La SHA demande des conditions de stockage spécifiques (produit inflammable) qui au niveau cantonal auraient été fort coûteuses. Il aurait fallu de plus mettre en place un système de roulement de stock pour éviter les péremptions. Pour contrer ces problématiques, une solution a été trouvée avec la pharmacie des HUG qui a passé un contrat avec la société B. Braun, fabriquant de l'Hopirub.

Par ailleurs, en raison du marché particulier de l'éthanol et pour ne pas risquer d'être en rupture d'approvisionnement, le Conseil fédéral a conclu un contrat de garantie de stockage de 6000 tonnes d'éthanol avec Alcosuisse AG pour les années 2023 à 2027.

En conclusion, il faut tenir compte qu'aucune crise ne ressemble à une autre, mais que les leçons ont été tirées avec la mise en place de processus agiles et la création d'un stock intercantonal.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

Le président :  
Mauro POGGIA